



# La Voix de l'Humanité

Organe du « Comité pour la Préparation de la Société des Nations »  
et de la « Ligue pour la Défense de l'Humanité »



Les membres de la Ligue fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation  
Compte de chèques postaux III 496

**Comité suisse de la Ligue pour la Défense de l'Humanité :** D<sup>r</sup> Aug. FÖREL; QUARTIER LA TENTE, conseiller d'Etat, Neuchâtel; D<sup>r</sup> STÖESSEL, anc. président du Conseil national suisse; SCHORER, président du tribunal administratif, Berne; G. MULLER, conseiller national; A. SUTER, ancien président du Conseil communal de Lausanne; A. LOCHER, D<sup>r</sup> TSCHUMI, D<sup>r</sup> MOSER, conseillers d'Etat, Berne; D<sup>r</sup> A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich; F. RUEDI, anc. député du Grand Conseil vaudois, Lausanne; E. RAPIN, pasteur, président honor. de la Société vaudoise de la paix; M<sup>me</sup> VUADENS-CALMUS, Vevey; E. PEYTREQUIN, vice-président du Conseil communal de Lausanne; H. HODLER, Genève, etc., etc.

**Comité de patronage international :** Jean LONGUET, député de la Seine; Lucien LE FOYER, anc. député de la Seine; Gustave HUBBARD, anc. député de Seine-et-Oise; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes; Lino FERRIANI, procureur-général honoraire, Côme; W. FERSTER, président du Bureau international des poids et mesures; Sir Robert STOUT, ancien premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.

**Président de la Ligue :** D<sup>r</sup> R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

**Administration :** Imprimerie F. RUEDI, Lausanne, Jumelles 3 (Téléphone 12.44)

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

**ABONNEMENTS :** Suisse, 4 fr. par an; autres pays, 6 fr. par an. Avec le supplément allem. « Die Versöhnung », 6 fr. par an en Suisse, étrang. 8 fr. 15 centimes le numéro

## La loi du progrès et l'organisation internationale

V

par M. Ad. FERRIÈRE, D<sup>r</sup> en sociologie.

La notion de fédéralisme est à l'ordre du jour. Elle découle du principe de la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes dans les limites du droit d'autrui, aussi bien que de cet autre principe, en apparence antinomique : L'union fait la force. L'union à outrance conduirait à la méconnaissance des droits des peuples. La reconnaissance de multiples petits peuples égaux dans le droit de disposer d'eux-mêmes risquerait de conduire ceux-ci, en suivant la pente du séparatisme à outrance, à morceler le monde politique, à l'effriter en une multitude de petites cités sans lien entre elles : et l'union, qui est une force aussi bien matérielle que morale, n'y trouverait pas son compte.

Nous nous trouvons donc ici en présence d'une nouvelle antinomie, d'ordre politique, cette fois : celle qui se manifeste entre les tendances à la centralisation d'une part, à la décentralisation de l'autre.

Disons tout de suite que ces tendances sont toutes deux légitimes. Le monde tend à leur synthèse. On découvrira qu'il est des domaines où la centralisation est bonne et où la décentralisation serait l'anarchie : le domaine économique, par exemple. On découvrira aussi qu'il vaut mieux, dans d'autres domaines — celui des activités de l'esprit : école, église, — tendre à l'autonomie locale ou même individuelle. Si nous vivions sous le régime rêvé par Platon, celui d'une république régie par des sages, nous verrions très probablement les communes groupées en régions, les régions fédérées en pays, les pays associés en nations et les nations englober l'humanité. Mais c'est là le rêve de demain... ou d'après-demain. Pour le moment, les nations forment des tous assez strictement fermés, des vases clos avec trop peu de jeu vis-à-vis du dehors et, il faut l'ajouter, trop de jeu entre les éléments du dedans. Je veux dire par là que, dans nos pays modernes, le jeu de bascule des majorités et des minorités atteint, dans le sein d'une même nation, des proportions trop vastes : le régionalisme, pourtant si légitime dans tant de domaines, y est trop sacrifié. Si l'on comparait l'humanité à un conglomérat de liquides de densités différentes, dont le degré de saturation respectif déterminerait des cristallisations successives, on pourrait dire qu'il y a enkystement excessif des nations les unes en regard des autres et absence de coagu-

lation suffisante des régions entre elles au sein d'une même nation.

C'est que nous ne vivons pas encore sous le régime des sages de Platon ! Nous vivons sous le régime des majorités populaires ou, ce qui est pis, de l'opinion publique. Là où manque encore le vote populaire d'ordre législatif, où l'on ignore l'initiative et le referendum populaires, la voix du peuple se fait entendre, fortement déformée par les journaux ; et les hommes politiques qui cherchent leur mot d'ordre dans la voix populaire se règlent d'après cette voix des journaux qui n'est, en somme, que celle des plumitifs, des intellectuels, bourgeois ou prolétaires, si souvent esclaves du verbalisme, si loin (on ne le constate que trop de nos jours) de la véritable âme du peuple. Ainsi les hommes politiques ne servent pas le peuple, ils servent la presse — à moins qu'ils ne s'en servent, ce qui est tout autre chose et ce qui ne vaut guère mieux.

Dans un pays à ancienne culture démocratique, comme la Suisse, et qui marche, sans y atteindre encore, il s'en faut, à la véritable autonomie — car l'autonomie de droit, que nous possédons, est bien loin de l'autonomie de fait que la tiédeur politique de la masse du peuple suisse laisse tomber en quenouille — il se manifeste entre les tendances à la centralisation et à la décentralisation un jeu de bascule tout spontané. De l'excès d'une tendance naît une souffrance qui, aussitôt éprouvée et réfléchie par une élite de la majorité, amène un déplacement de voix en faveur de l'ancienne minorité opposante. On a vu cela lorsque la Suisse insuffisamment unie d'avant 1848 (simple *Staatenbund*) fit place à une Suisse plus centralisée (*Bundestaat*). On assiste aujourd'hui à un mouvement en sens inverse, sous la pression de l'abus de centralisation que le radicalisme suisse, inspiré des méthodes allemandes, a imposé ces dernières décades à la nation suisse, contre ses sentiments intimes. Le mouvement libéral et fédéraliste, déjà vivant avant la guerre, a été encore accentué depuis que celle-ci nous a imposé, bon gré mal gré, un régime de socialisation à outrance. Aujourd'hui, les éléments libéraux, démocratiques et intellectuels se rencontrent avec les populations catholiques des petits cantons, jaloux de tout temps de l'autonomie de leurs *Landsgemeinden*, et avec la partie éclairée des masses socialistes pour résister à la tendance centralisatrice des classes bourgeoises : commerçants, industriels, parfois secondées par les paysans et groupées sous la dénomination impropre de parti radical.

Ajoutons que ce jeu de bascule — né du sentiment et de l'empirisme qui règnent encore en politique et régneront tant que la sociologie ne sera pas montée, comme la médecine, par exemple, au rang d'une science reconnue et estimée — se poursuivra normalement chaque fois qu'un excès dans un sens ou dans l'autre engendrera une souffrance. Mais cette oscillation va en décroissant, en ce sens que, de plus en plus, certains domaines seront, d'un accord unanime, jugés du ressort de la centralisation ou, au contraire, réservés d'emblée à l'autonomie locale ou individuelle.

Si nous nous élevons maintenant au niveau de l'organisation internationale, nous assistons au même jeu de bascule, mais encore beaucoup plus nébuleux et vague qu'au sein d'un pays de démocratie ancienne comme la Suisse.

On peut affirmer que toutes les tendances du passé vers des accords entre les Etats ont été les premiers linéaments d'une entente internationale qui aboutira un jour à ces Etats-Unis de la terre que rêvent, à bon droit, selon nous, les « utopistes » de tous les pays. Ce sont les fils d'une toile d'araignée. Ce seront un jour des câbles d'acier. Mais que de fluctuations nous verrons encore ! A l'excès d'effritement entre les pays succédera un excès de concentration internationale, laquelle suscitera à son tour des révoltes, des convulsions, des tentatives de libération. C'est que, le vent soufflant à l'entente entre les peuples, on n'aura pas su réserver les libertés locales, reflets des mentalités particulières, émanations spontanées de ce conformisme social qui diffère de pays à pays, de région à région. A ce moment, s'il surgit un homme d'Etat capable de suggérer aux peuples leur vrai bien, un homme capable de leur dire : Telle loi doit rester régionale et varier dans ses modalités de région à région, telle autre loi doit enserrer le pays en un tout homogène, tel autre principe, valable toujours et partout, doit devenir un des articles du pacte entre tous les peuples de la terre, cet homme d'Etat sera plus grand qu'un Platon ou qu'un Napoléon, plus pratique et de son temps que le génial philosophe grec, plus humain, plus agent de progrès et de paix que le joueur d'échecs corse qui faisait avancer rois, reines, fous, cavaliers, tours et menu peuple au gré de ses ambitions et de sa mégalomanie.

Si les visionnaires des Etats-Unis de la terre sont aujourd'hui qualifiés d'utopistes, c'est que la masse du peuple ne voit pas assez le dynamisme social, cette sève vivante qui traverse les collectivités humaines et, à travers toute l'histoire, les

a soulevées au-dessus d'elles-mêmes. L'historien et le sociologue voient ces forces à l'œuvre et ils sont forcés d'y croire. Ils voient que fédération ne signifie ni compression arbitraire exercée par un peuple sur les autres, ni anarchie locale de pays sans lien de cohésion entre eux, mais hiérarchie, échelonnement de libertés et de nécessités. Le jour où les nations qui s'entredéchirent aujourd'hui seront plus fortement unies qu'elles ne l'étaient par le passé, on respirera plus librement dans chaque pays, dans chaque ville, dans chaque hameau. Respirer librement, n'est-ce pas là l'ardente aspiration de tous les peuples ?

## Un changement nécessaire

*Doit-on encore employer le mot « pacifiste » ?*

On sait le pouvoir de suggestion considérable qu'exercent sur l'esprit les mots et les formules. Pour la plupart des hommes un parti est caractérisé par son titre plus que par ses idées et son programme que beaucoup ignorent; souvent même celui-là réagit sur ceux-ci et les transforme insensiblement. Une appellation heureusement choisie constitue pour le groupement qui l'emploie un important élément de succès parce que le commun des mortels tend à juger les choses moins d'après leur essence réelle que d'après leur nom.

Le mot *pacifiste* appliqué au mouvement tendant à l'organisation de la communauté internationale doit, sans conteste, être rangé dans la catégorie des termes défectueux. Le principal reproche qu'on peut lui adresser est celui d'être équivoque. Dans l'esprit de ceux qui l'ont choisi et répandu, devait avoir le droit de se nommer pacifiste tout homme poursuivant l'établissement d'un ordre international nouveau, dans lequel les nations seraient désormais obligées de régler leurs différends par des procédés juridiques. Or, par une extension regrettable, mais contre laquelle il est difficile de réagir puisqu'elle a sa racine dans l'étymologie, tout partisan de la paix, de quelle nature qu'elle soit, est appelé un pacifiste.

Cette fâcheuse équivoque a sa source dans la dualité des notions que recouvre le mot paix. Pour la plupart, la paix est l'état de choses créé le jour où deux nations cessent de se faire la guerre. Envisagée simplement comme l'état opposé à la guerre, la paix n'implique nullement la création d'un ordre international nouveau; elle est parfaitement compatible avec le maintien de l'anarchie internationale. C'est cette paix que les diplomates et les gouvernants s'efforcent de sauvegarder tant bien que mal — plutôt mal que bien — par la politique dite d'équilibre et par le système des armements. Qu'elle soit de courte ou de longue durée, peu importe; elle n'en a pas moins tous les caractères d'une trêve parce qu'elle ne supprime nullement les conditions qui rendent la guerre possible au moindre incident. L'Europe, en temps de paix, sous le régime de l'anarchie internationale, est comparable à un homme malade dans l'intervalle de deux crises; de ce qu'il ne souffre pas pendant quelque temps, personne ne peut cependant conclure qu'il n'est plus malade tant que subsistent, dans son organisme, les germes du mal.

La paix que les pacifistes prétendent instaurer implique au contraire l'avènement d'un régime nouveau, la substitution de l'ordre à l'anarchie sur le plan international, l'établissement d'une association des peuples sur la base de certains principes juridiques communs. Par cette organisation ils prétendent créer un état de choses qui empêche

par sa nature même et pour toujours le recours à la force des armes. Le désarmement est le corollaire inévitable de toute paix conçue selon le mode pacifiste.

Il suffit d'ouvrir un journal pour constater que l'épithète pacifiste est accolée indifféremment aux partisans de la cessation de la guerre comme aux partisans de la paix organisée. Il va de soi qu'un adversaire de la continuation de la guerre peut être en même temps un pacifiste convaincu, dans le sens organique du terme, mais il peut tout aussi bien être un militariste forcené qui craint la défaite pour son pays et qui, par conséquent, dans un intérêt purement national, appelle de tous ses vœux la cessation de la guerre. En ce sens beaucoup de militaires sont devenus « pacifistes » tout en demeurant hostiles au pacifisme. Les journaux parlent souvent des « menées pacifistes » de tel ou tel pays belligérant qui, selon eux, désireraient conclure la paix au plus tôt. Ces menées n'ont rien à voir avec la doctrine pacifiste; elles peuvent même être faites dans une intention nettement hostile au pacifisme organisateur. En vain, dira-t-on, qu'il faut éduquer le public à faire les distinctions nécessaires et réserver l'épithète pacifiste à ceux qui luttent pour l'établissement d'un ordre nouveau. On se heurte au fait que le terme pacifiste inclut l'idée de paix et qu'il n'existe pas d'autre mot pour désigner celui qui est partisan de la paix immédiate. Il est donc beaucoup plus simple de choisir un mot nouveau libre de toute équivoque.

Pacifiste a en outre le grave inconvénient d'être apparenté à pacifique. Or, quoiqu'on veuille, pacifique est synonyme de paisible, de tranquille, de placide. Un homme qui n'a pour lui que ses sentiments pacifiques n'en impose d'habitude guère; il paraît facilement un peu niais, incomplet, ridicule, non sans quelque raison d'ailleurs puisque tout ce qui a été fait de grand dans le monde est l'œuvre d'hommes qui étaient loin d'avoir toujours un tempérament pacifique. Pour l'opinion qui juge souvent une chose complexe d'après un mot, les pacifistes (pacifiste ou pacifique, c'est tout un) évoquent à l'esprit l'idée d'un troupeau bêlant de braves gens bien intentionnés qui préconisent en toutes choses les concessions, la temporisation, la manière douce et qui encaissent volontiers les humiliations en courbant l'échine. Le pacifisme ne doit pas être du tout cela: vouloir l'élimination de la guerre et la création d'une Union des Etats, ce n'est pas vouloir la cessation de la lutte entre les hommes et le règne de la concorde universelle. Un régime de paix internationale, ce n'est dans notre esprit qu'un moyen de permettre l'ascension de la civilisation vers des formes plus élevées, de développer l'activité humaine dans tous les domaines, de consacrer nos forces à des luttes plus palpitantes et plus fécondes que celles d'aujourd'hui. Nous sommes hostiles à l'anarchie régnante non parce qu'elle est combattive, mais parce qu'elle est désormais absurde et qu'elle met en péril tout l'acquis de la civilisation. Le pacifisme n'a été que trop pacifique dans le passé, trop timide, trop humble, trop conciliant. S'il veut remplir sa mission dans l'avenir, il doit devenir combattif, agressif, animé d'un esprit d'offensive hardi. Il n'a que faire des âmes pacifiques, des larmoyants apôtres de la fraternité universelle. Choisissons donc une appellation plus virile !

Certains pacifistes français ont suggéré de substituer à pacifique l'expression *juripaciste* qui évoque à la fois l'idée de paix et celle de droit. Ce terme, quelque peu pédant, présente l'inconvénient d'être trop voisin de celui que nous combattons;

en outre, par la présence du radical *jur*, il rappelle moins l'idée de droit — qui est d'ailleurs très imprécise — que celle de technique juridique. Juripacisme paraîtrait plutôt devoir être le nom d'une science spéciale que celui d'un mouvement populaire.

*Fédéralisme* et *fédéraliste* qui ont également été proposés seraient certainement préférables, mais il y a contre le terme fédéraliste prévention d'utopie probablement par suite de l'emploi inconsidéré de certaines expressions grandiloquentes, comme *Fédération universelle*, *Etats-Unis du monde*, etc. En outre, fédéralisme implique une conception politique qui, chez certains peuples, s'oppose à celle de centralisation et d'unité; ce terme évoque par là l'idée de souveraineté et d'indépendance des parties qui, dans le domaine international, n'est justement pas celle sur laquelle il convient présentement de mettre l'accent.

La solution concrète du problème international résidant dans la formation d'une Union des Etats, n'est-il pas tout indiqué d'appeler *unionisme* le mouvement tendant à l'établissement de cette Union et *unioniste* celui qui y a fait acte d'adhésion? La plupart des associations qui se sont formées entre les Etats ont pris le titre d'Union (*Union pan-américaine*, *Union latine*, *Union postale*, etc.). Ce terme a l'avantage, tout en restant général, de marquer nettement la nécessité d'un lien politique et juridique entre les Etats et d'exprimer une idée active, organisatrice, concrète. De plus, il peut facilement passer dans presque toutes les langues européennes presque sans modification (*unionism*, *Unionismus*, *unionismo*, etc.). Notons, en passant, que le mot *Union* remplacerait avantageusement le terme pédant et peu populaire de « Société des Nations ».

Il est entendu que le changement d'un mot ne saurait à lui seul résoudre la crise du « pacifisme ». J'ai assez insisté, ici et ailleurs, sur la nécessité d'une transformation profonde des méthodes du pacifisme pour qu'on ne m'accuse pas de me borner à un changement extérieur. Mais je suis convaincu qu'il importe avant tout de supprimer au plus tôt la cause permanente d'équivoques, de malentendus et d'erreurs que le mot pacifiste porte en lui. Aussi bien puisque le pacifisme de l'avenir différera du pacifisme d'hier par sa doctrine et surtout par ses méthodes — il est du moins permis de l'espérer — ne convient-il pas de lui donner une appellation qui marque effectivement l'état nouveau? Le *pacifisme* représente la phase critique et opportuniste; l'*unionisme* la phase positive et radicale. La substitution peut se faire sans trop de difficultés si la presse, notamment la presse favorable aux idées « pacifistes », veut bien prêter son concours.

H. HODLER.

## Nouveaux devoirs

Monsieur le rédacteur de la

*Voix de l'Humanité*.

Vous demandez quels nouveaux devoirs aura « la Suisse » après la guerre. Je ne veux pas répéter ce que je vous ai déjà dit dans mes *Etats-Unis de la Terre; Assez détruit, rebâtissons; l'Organisation de la liberté (Voix de l'Humanité 1914, 1915, 1916 et 1917; Peytrequin, Rue Haldimand 18, Lausanne, en brochures)*. Le gouvernement suisse aurait dû, dès 1914, prendre l'initiative d'une Ligue des Pays neutres pour entente commune et pour la paix internationale future. M. Bignami, à Lugano, et bien d'autres, parmi lesquels j'ai toujours été, l'ont dit et répété; mais rien n'a été fait, nous avons parlé à des sourds. Je n'ai donc nulle envie

de prêcher encore une fois à « la Suisse », en tant que gouvernement ou bureaucratie.

Si vous me demandez, par contre, les « nouveaux devoirs » de « chaque Suisse » en tant que personne, homme ou femme, je résumerai mon opinion en quelques mots, tout en renvoyant pour abrégé aux articles et brochures indiqués ci-dessus.

La guerre mondiale a ceci de bon qu'elle nous force à travailler tout en vivant plus simplement et, malgré tout, je vois une foule de gens, dont beaucoup ne possèdent rien, se vêtir, avec un luxe ridicule ou boire, même jusqu'à l'ivresse. Ils mériteraient, à mon avis, de bons camouflets, physiques ou moraux, selon les cas, les hommes comme les femmes.

Donc le premier devoir de chaque Suisse, aujourd'hui, est de s'entraîner avec la dernière énergie au travail, à l'économie, à la simplicité en toute chose (nourriture, vêtements, etc.), à l'abstinence de toute boisson alcoolique et de tout jeu inutile autre qu'un bon exercice corporel. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Mais, cela dit, il faut voir plus loin que le bout de son propre nez et de son égoïsme individuel et familial, c'est-à-dire se préparer à la vaste évolution sociale internationale qui s'annonce de toute part. C'est pour cela que je conseille à chaque Suisse :

1° D'étudier sans parti pris le socialisme intégral dans le sens le plus large du terme, en vue du bien social international et national futur ;

2° De combattre énergiquement, non pas un amour sain de son pays natal, amour qui est fort compatible avec celui de l'humanité entière sur toute la terre, mais notre chauvinisme vieux jeu de tir fédéral, avec tout le tam-tam militariste qui l'accompagne ;

3° De voter (les hommes) pour le suffrage des femmes, dès qu'il le pourra ; celles-ci le méritent certes bien de plus en plus ;

4° D'étudier soigneusement et sans parti pris les bases futures d'une bonne organisation internationale des peuples, organisation qui, à l'aide d'un désarmement universel équitable, puisse nous amener une paix stable entre les nations ; alors les écailles lui tomberont des yeux, il comprendra que ce qu'il avait cru être une ridicule utopie pacifiste, était vrai, tandis que l'erreur se trouvait, au contraire, être dans une vieille prévention traditionnelle, cultivée par le manque de réflexion de sa propre cervelle à l'aide de la presse quotidienne, qui, ne pensant qu'au gain, répète ce que demandent des lecteurs avides de sensations ;

5° D'étudier, en outre, les graves questions de l'eugénisme, de la liberté et de ses limites, pour chacun dans l'intérêt de tous (du libre échange, de la liberté des droits civils, des croyances et des langues), du développement d'une langue simple facilitant la compréhension internationale, du remplacement progressif de l'armée de guerre par un travail obligatoire civil pour les deux sexes, etc. ;

6° Enfin d'aider par sa signature ou par son vote aux bonnes initiatives populaires dans tous les domaines indiqués ci-dessus et dans d'autres encore ; je nomme, par exemple, l'initiative fédérale pour la représentation proportionnelle, illégalement retardée par nos autorités fédérales envers et contre notre Constitution et la justice démocratique ; mais pour cela il faut « étudier soi-même » ces questions à la lumière de son bon sens, au lieu de se laisser dicter ses opinions par le journal d'un parti dans lequel on s'est laissé embrigader.

Voilà, à mon avis, les « nouveaux devoirs » de

tout citoyen suisse qui veut mériter son titre d'homme libre et démocrate. Il y a belle et vieille lune que ces « nouveaux devoirs » eussent dû être pratiqués. Alors nous ne serions pas les crustacés que nous sommes devenus depuis tantôt 40 ans.

D<sup>r</sup> A. FOREL.

## Vers la Fédération universelle

La Société suisse de la Paix a voté, en son assemblée plénière d'Olten, plusieurs résolutions en faveur de la Société des Nations.

Le Conseil fédéral suisse a été invité à faire étudier la question de l'adhésion suisse à cette Fédération future.

L'organisation centrale pour une paix durable continue ses préparatifs pour une conférence internationale qui siégerait à Berne, au milieu de novembre.

Des nombreuses adhésions ont été reçues ; la difficulté provient de la nécessité d'obtenir des passeports pour les délégués étrangers.

Le Comité directeur de la « Ligue pour la Défense de l'Humanité » a décidé, dans sa séance de 26 octobre, de fonder un Comité pour la préparation de la « Société des Nations ». Des sous-commissions seront constituées qui s'occuperont des différents problèmes d'organisation de la Fédération future. Les personnalités suivantes ont accepté de faire partie du Comité :

1. M. Quartier La Tente, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.
2. M. Paul Moriaud, doyen de la Faculté juridique de Genève.
3. M. Schorer, président du Tribunal administratif, Berne.
4. M. E. Rapin, président honoraire de la Société vaudoise de la Paix, à Lausanne.
5. M. le D<sup>r</sup> Karmin, privat-docent à l'Université, Genève.
6. M. le D<sup>r</sup> A. Forel, Yverne (Vaud).
7. M. Debrit, directeur de la *Guerre Mondiale*, Genève.
8. M. le D<sup>r</sup> de Maday, professeur à l'Université, Neuchâtel.
9. M. Peytrequin, vice-président du Conseil communal, Lausanne.
10. M. Ruedi, ancien député au Grand Conseil, Lausanne.
11. M. A. Sessler, ancien président du Tribunal, Berne.
12. M. le D<sup>r</sup> Plathoff-Lejeune, pasteur à Bulle (Vaud).
13. M. le D<sup>r</sup> A. Stückelberg, avocat à Bâle.
14. M. le D<sup>r</sup> R. Broda, Zurich.
15. M. le D<sup>r</sup> Stössel, ancien président du Conseil national suisse.
16. M. Wenger, ancien membre du Conseil cantonal, Zurich.
17. M. Zürcher, procureur, Zurich.
18. M. Enrico Bignami, fondateur de la « Ligue des Pays neutres », Lugano.
19. M. le baron F. de Wrangel, Ascona (Tessin).
20. M. le D<sup>r</sup> Bucher-Heller, président de la Société suisse de la Paix, Lucerne.
21. M. G. Müller, conseiller national, Berne.

La séance constitutive du Comité aura lieu dans le courant du mois de novembre. On formera les

différentes sous-commissions.

A ce jour, les rapports suivants ont été attribués et acceptés :

L'organisation de la Juridiction internationale par M. Schorer, président du Tribunal administratif, Berne.

Les Commissions internationales d'enquêtes par M. Moriaud, Genève.

L'organisation des relations intellectuelles par la Société des Nations, par M. Quartier La Tente, conseiller d'Etat, Neuchâtel.

L'administration commune des colonies par la Société des Nations, par le D<sup>r</sup> Forel, à Yverne.

Protection internationale des travailleurs par M. de Maday, professeur à l'Université de Neuchâtel.

Examen impartial des responsabilités de la guerre mondiale par M. A. Sessler, ancien président du Tribunal, Berne.

Problèmes de la période intermédiaire entre l'état actuel des choses et la future Société des Nations, par le D<sup>r</sup> Stückelberg, à Bâle.

## Vers la démocratisation du monde

Le résultat d'une enquête.

La Revue du Maghreb rapporte que les députés Jacquier, Mouttet et Cuttoli, envoyés en mission en Algérie par la Commission des Affaires extérieures de la Chambre des Députés, afin de se renseigner sur la situation des indigènes algériens, ont déposé un rapport sur le résultat de leur enquête. Il paraît que ce rapport a été discuté et approuvé par la Commission. Celle-ci a jugé utile de n'en rendre publiques que certaines conclusions. Les enquêteurs ont demandé qu'on procède d'urgence aux réformes suivantes :

1° La suppression des tribunaux répressifs et des cours criminelles.

Tout le monde reconnaît la nécessité de mettre fin à ce régime de « violence, d'iniquité et de terreur », à ces lois et tribunaux « immoraux et odieux ». Nous constatons à notre grand regret qu'on ne parle pas de la suppression de l'interment administratif et de l'indigénat. Songe-t-on à maintenir les lettres de cachet et l'arbitraire des fonctionnaires ? N'est-il pas temps de donner enfin au peuple algérien les garanties légales dont il est privé et de lui assurer le respect de la personne ?

2° L'assimilation, au point de vue fiscal, des indigènes et des Européens.

3° L'élection des conseillers généraux et des délégués financiers des indigènes par un corps électoral analogue au corps électoral indigène en matière municipale.

4° La participation des conseillers municipaux indigènes à l'élection du maire.

5° La reconstitution des djemaas de douar par l'introduction du vote des populations et la représentation des chefs de djemaas dans la Commission municipale de la commune mixte.

Inauguration du gouvernement autonome de l'Ukraine.

Le Secrétariat général de l'Ukraine, gouvernement autonome, a publié un appel à la population, dans lequel il déclare que l'organisation intérieure étant terminée, il commence son activité politique. Ce fait est porté à la connaissance de toutes les institutions gouvernementales et publiques.

*L'ukrainologie à l'Université de Kiev.*

M. Salazkin, ministre de l'Instruction publique, a informé les autorités ukrainiennes de Kiev, que le gouvernement provisoire a l'intention d'inaugurer sous peu trois chaires d'ukrainologie à l'Université de Kiev.

*Les Ukrainiens et l'autonomie nationale en Autriche.*

Un Ukrainien d'Autriche écrit au journal *L'Ukraine* :

Le jour de l'ouverture de la dernière session à la Chambre des députés, le président du Conseil, Seidler, a prononcé un important discours au cours duquel il a parlé d'une réforme de la Constitution autrichienne. Le programme du gouvernement, a-t-il dit, est l'autonomie nationale en Autriche.

Ce programme est en principe salué avec joie par les Ukrainiens. Leur point de vue, avant comme pendant la guerre, a toujours été que la raison d'être de l'Autriche dans l'avenir repose sur la création d'un Etat fédératif de libres Nationalités. Ils ont surtout demandé à être libérés du joug polonais en Galicie, ce qui ne peut avoir lieu que par le partage de cette grande province en deux territoires: la Galicie occidentale polonaise et la Galicie orientale ukrainienne, possédant chacune une complète autonomie nationale.

Le fait que le gouvernement de Charles I<sup>er</sup> a reconnu la nécessité d'établir une autonomie est une preuve que des forces sont en mouvement en Autriche pour obtenir une réforme de l'Etat dans le sens moderne. Malheureusement, le gouvernement n'a pu se décider encore à aborder franchement la voie de l'autonomie nationale; il en est resté à un compromis, susceptible de mettre un terme à toutes les espérances.

Le Dr Seidler a cependant déclaré qu'il voulait établir l'autonomie nationale dans toutes les provinces de la monarchie.

Mais ces provinces n'ont été jusqu'ici que des instruments de la suprématie d'un peuple et de l'oppression nationale des autres peuples par celui-ci. La Galicie, par exemple, n'a pas d'autre raison d'être que de faciliter aux Polonais la domination sur les Ukrainiens; la forme en sera un peu transformée, mais le fond restera le même.

Naturellement, cette manière de concevoir les choses rencontrera une vive opposition de la part de tous les Ukrainiens qui s'efforceront de pousser le gouvernement à établir une véritable autonomie nationale en Galicie sur la base d'un partage de cette province.

L'attitude d'opposition adoptée par les députés ukrainiens au Parlement de Vienne n'a pas d'autre but.

*Les Galiciens opéreraient pour la Russie.*

A.P.R. — Le président du gouvernement ukrainien, Winitchenko, a déclaré, entre autres, dans un télégramme adressé à Kerenski: « En ce qui concerne l'incorporation de la Galicie à l'Ukraine russe, nous pensons que la population ukrainienne de Galicie, se fondant sur le droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes, se prononcera sans aucun doute pour sa réunion à la Russie démocratique et républicaine et pour sa complète incorporation à l'Ukraine. »

*Pour l'unité Serbo-Croate-Slovène.*

Le « Parti du Droit croate » a fait, dans la Diète d'Agram, la déclaration suivante :

« Vu la phase décisive dans laquelle est entrée la guerre mondiale et surtout tenant compte de

l'initiative prise par Sa Majesté le roi Charles et par son ministre des Affaires étrangères pour arriver le plus tôt possible à la conclusion d'une paix honorable, ainsi que des déclarations qui ont été tout récemment émises dans le Parlement de Vienne, le parti Starcevic croit de son devoir de déclarer ce qui suit :

« Le droit de chaque peuple de disposer de lui-même est l'idée primordiale marquée plus que jamais et précisément au cours de cette guerre, chez tous les peuples belligérants. Cette idée servira de base au règlement définitif des relations internationales après cette guerre. En partant de ce point de vue, le parti du « droit croate » entend par paix honorable celle qui garantira équitablement à tous les peuples de l'Europe civilisée, le développement libre et indépendant de leur personnalité nationale, et qui leur permettra une émulation générale dans le domaine du bien-être et de la civilisation humaine. Le parti Starcevic considère que la condition essentielle inévitable pour arriver à ce but, c'est de ramener la monarchie des Habsbourg sur les bases d'une complète égalité de tous ces peuples, en excluant l'hégémonie et la domination d'un peuple sur un autre. Cette revendication de l'égalité parfaite de tous les peuples de la monarchie s'est trouvée renforcée depuis que l'esprit démocratique de la grande Russie éclairée a commencé à étendre ses ailes avec une force irrésistible sur les autres pays de l'Europe.

« Le parti salue avec joie la déclaration unanime faite le 30 mai 1917 au Parlement de Vienne au nom des députés Croates organisés dans le Club Yougo-Slave, déclaration par laquelle ces députés, s'appuyant sur le principe des Nationalités et sur les droits historiques de l'Etat croate, demandent l'unification politique et administrative de toutes les provinces de la monarchie dans lesquelles vivent les Croates, les Slovènes, les Serbes, en un corps étatique, unique et indépendant, libre de toute domination étrangère et fondé sur des bases démocratiques. Le parti se rallie complètement à cette demande, d'autant plus qu'elle constitue la base de son programme et de son activité politique depuis sa fondation jusqu'à nos jours. En même temps, il invite toute la nation croate à lui donner, dans ce moment décisif, son appui efficace dans ses efforts pour la réalisation de ce programme, qui n'est pas une exigence de parti, mais l'idéal de toute la nation. Le parti s'adresse tout particulièrement au Parlement croate, invitant tous ses partis à se trouver unis dans l'effort sincère et infatigable soutenu au profit du grand idéal de la liberté et de l'unification nationales.

« Le parti, se rangeant à l'idée de l'unité nationale des Croates, Slovènes et Serbes, s'adresse notamment aux Serbes citoyens du royaume croate et les invite à se rallier, suivant l'exemple des députés serbes du Club Yougo-Slave, à son point de vue pour travailler d'accord avec les Croates et Slovènes, à l'unification de tout le midi-slave de la monarchie des Habsbourg en un Etat distinct sur la base du principe des Nationalités et du droit du royaume Croate. »

*La déclaration du Club Yougo-Slave au Parlement autrichien*

lue au nom des députés Yougo-Slaves (Slovènes, Croates, Serbes), était conçue comme suit :

« Les députés soussignés, réunis en club Yougo-Slave, demandent, en se basant sur le principe des Nationalités et sur les droits de l'Etat croate, que toutes les contrées de la monarchie sur lesquelles vivent les Slovènes, les Croates et

les Serbes soient réunies en un organisme d'Etat indépendant et démocratique, libre de la domination de toute nation étrangère et placé sous le sceptre de la dynastie Habsbourg-Lorraine; ils déclarent qu'ils mettront toutes leurs forces à la réalisation de cette demande de leur nation unique. Les soussignés prendront part aux travaux parlementaires après avoir fait ces réserves. »

**L'Espérance**

Au jour de la grande tourmente l'asile où chacun se réfugie est l'espérance.

Le prisonnier voit par avance l'infini et la liberté.

La femme rêve au jour où elle retrouvera son bien-aimé après la longue séparation.

Le soldat qui se bat en brave a quand même son cœur au foyer qu'il espère retrouver.

Les enfants préparent la fête du retour du père et les mères prient pour le revoir du fils.

Chacun entrevoit le jour inoubliable où les mains se serreront, les cœurs battront plus vite et les larmes de joie jailliront des yeux, débordants d'amour.

Hélas! il y a une foule de souffrants, qui n'ont plus rien à espérer... Le lendemain sera semblable à la veille. Il est perdu à tout jamais celui dont le bonheur dépendait et qui faisait toute la joie et toute la gloire...

Pauvres âmes en deuil, pauvres cœurs meurtris, votre souffrance a été celle de tous, cherchez encore votre joie dans celle des autres.

Il est plus facile de pleurer avec ceux qui pleurent que de se réjouir avec ceux qui sont dans la joie, quand les mêmes joies nous sont refusées, mais « on fait large sa joie en y mêlant la leur ».

Les neutres, eux aussi, souffriront et paieront leur « arrogance » d'avoir voulu rester libres et indépendants. Ils seront antipathiques aux uns comme aux autres des belligérants, et peut-être qu'au jour de la réconciliation, ce sont eux qui resteront les ennemis.

Neutres, libres et indépendants, qui avez foulé aux pieds vos sympathies et vos antipathies pour demeurer impartiaux et qui avez cherché à rapprocher les mains tenant l'arme et brandissant l'épée, vous souffrirez, la guerre continuera pour vous; vous serez haïs par les vainqueurs et désavoués par les vaincus. Vous n'avez rien à attendre de demain et vous allez plutôt au-devant de l'adversité.

Comme ceux qui n'ont pas d'espérance, recherchez votre joie dans la joie des autres, comme volontairement vous avez épousé la souffrance des autres.

Il est facile de partager la souffrance, mais il vous faudra apprendre à partager la joie de ceux pour qui vous avez fait l'impossible pour sauvegarder le foyer, et qui vous renient trois fois...

Ch. B.

